

## HADOPI - FICHE DE POSTE

<b>Direction d'emploi</b>	Direction de la protection des droits
<b>Intitulé du poste</b>	Juriste délégué à la protection des droits
<b>Statut du poste</b>	Catégorie A2 - Ouvert aux contractuels
<b>Date de recrutement</b>	Immédiat
<b>Rémunération</b>	En fonction du profil
<b>Contrat</b>	CDD de 3 ans - Contractuel ou fonctionnaire par voie de détachement et emplois réservés

### I. Présentation de l'HADOPI

Créée par la loi du 12 juin 2009, l'Hadopi est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale, lui conférant la capacité d'accueillir comme collaborateurs des fonctionnaires et des magistrats de l'ordre judiciaire (en position de détachement ou de mise à disposition) et à recruter du personnel sous contrat de droit public.

La Haute Autorité, composée d'un Collège de neuf membres et d'une Commission de Protection des Droits de trois membres se voit confier pour missions :

- L'encouragement au développement de l'offre légale et l'observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres et des objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne ;
- La protection de ces œuvres et objets à l'égard des atteintes à ces droits commises sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne.
- La régulation et veille des mesures techniques de protection et d'identification des œuvres et objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin.

Pour l'exercice de ses attributions, la Haute Autorité dispose de services et d'agents publics assermentés. Un secrétaire général est chargé du fonctionnement et de la coordination des services sous l'autorité du président.

**Les agents de l'Hadopi exercent leurs missions dans un immeuble indépendant situé 4 rue du Texel dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.**

## II. Rôle de la Direction de la protection des droits au sein de l'Hadopi

La Commission de protection des droits est chargée de prendre les mesures prévues à l'article L. 331-25 du code de propriété intellectuelle, constituant la procédure dite de « réponse graduée ».

La Commission de la protection des droits veille ainsi au respect de l'obligation faite aux personnes titulaires d'un accès à des services de communication au public en ligne de s'assurer de la conformité de l'utilisation de ces services aux dispositions de l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle; en particulier elle intervient pour lutter contre les manquements à l'obligation de surveillance de l'accès à internet instituée par cet article. Elle dénonce les faits qui lui paraissent constituer des infractions au procureur de la République aux fins de poursuites pénales éventuelles.

Pour l'exercice, par la Commission de protection des droits, de ses attributions, la Haute Autorité dispose d'agents publics assermentés habilités par le président de la Haute Autorité.

La Direction de la protection des droits est chargée de la mise en œuvre de la procédure de réponse graduée et concourt plus généralement aux actions de l'Autorité en matière de lutte contre les atteintes au droit d'auteur sur Internet en lien avec les autres directions.

Les membres de la commission et les agents habilités et assermentés dont dispose l'Autorité peuvent constater les faits susceptibles de constituer des infractions au droit d'auteur, recueillir les observations des personnes concernées et les entendre.

La Commission agit sur saisine d'agents assermentés et agréés des ayants droit victimes des infractions, ou sur la base d'informations transmises par le procureur de la République. Elle s'appuie sur le « système de gestion des mesures pour la protection des œuvres sur internet », traitement automatisé de données à caractère personnel prévu par l'article L. 331-29 du code de la propriété intellectuelle et le décret 2010-236 du 5 mars 2010 modifié.

À ce titre, les agents de la direction de la protection des droits veillent à l'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. À cette fin, ils font l'objet d'une habilitation et d'une assermentation.

## III. Attributions du poste du juriste délégué à la protection des droits

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur-adjoint de la protection des droits, le juriste délégué à la protection des droits participe à la mise en œuvre des directives de la commission de protection des droits relatives à la procédure de réponse graduée prévue à l'article L331-25 du code de la propriété intellectuelle. Ils collaborent aux travaux juridiques de l'Autorité en matière de protection des droits.

**Le juriste délégué à la protection des droits procède à l'analyse juridique et à l'instruction des dossiers de réponse graduée qui lui sont confiés à la troisième phase de la procédure**, notamment en mettant en œuvre les différents pouvoirs de la commission de la protection des droits.

À ce titre, il :

- établit les constats de négligence caractérisée ;
- propose des délibérations à la Commission de protection des droits pour les dossiers de 3<sup>ème</sup> phase ;
- procède aux auditions des personnes faisant l'objet d'une procédure ;
- valide les procès-verbaux récapitulatifs en vue de la transmission des dossiers au procureur de la République ;
- assure le suivi des dossiers transmis à la justice (échanges avec les enquêteurs et les parquets, participations aux audiences, le cas échéant).

## **Il contribue aux premières étapes de la procédure de réponse graduée :**

- effectue l'analyse des saisines reçues des ayants droit et des procureurs de la République ;
- gère les identifications des abonnés par les fournisseurs d'accès à internet avec lesquels il est en contact ;
- envoie les recommandations ;

## **Il participe aux analyses juridiques et techniques produites par la direction :**

- Il pilote certains projets confiés par sa direction ;
- Il prépare et participe aux séances de la Commission de protection des droits ; Il contribue à la préparation de la réflexion stratégique de la direction et de la Commission, notamment en élaborant des notes sur des sujets juridiques relatifs à la procédure de réponse graduée, qui peuvent porter notamment sur des questions liées à la procédure pénale et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en lien avec leur métier ;
- Il participe à l'élaboration du reporting d'activité auprès de la direction et de la commission de la protection des droits ;

## **Il participe aux travaux de la Haute Autorité en lien avec les autres directions :**

- Il contribue à certains projets transverses notamment aux actions de l'Autorité en matière de lutte contre les atteintes au droit d'auteur sur Internet mises en œuvre par les autres directions ;
- Il concourt à la veille juridique, notamment pénale, en lien avec la procédure de réponse graduée ;
- Il contribue, en collaboration étroite avec la DSI, au suivi du fonctionnement du SI de la réponse graduée. A ce titre, il peut être amené, en tant que de besoin, à être associé aux expressions de besoins et aux phases de tests et de recette des évolutions du SI.

## **IV. Profil du Candidat souhaité**

### **Compétences requises :**

- 3 ans d'expérience professionnelle, de préférence dans des postes traitant des procédures administratives ou judiciaires ;
- études niveau BAC+5 en Droit ou diplôme de niveau équivalent ou encore 6 ans d'expérience professionnelle ;
- connaissances en propriété intellectuelle, Droit pénal ou procédure pénale
- compétences rédactionnelles.

### **Qualités souhaitées :**

- rigueur et esprit de synthèse ;
- forte curiosité et goût pour l'innovation technologique liée à la Haute Autorité ;
- sens aigu du service public ;
- capacité à travailler en équipe.

## **V – Correspondant Ressources Humaines à contacter :**

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées aux ressources humaines, avec le rappel de l'intitulé du poste, par courrier électronique uniquement à [recrutement@hadopi.fr](mailto:recrutement@hadopi.fr)